

Vos questions / nos réponses

# Suspension permis

Par [Dylanpermis](#) Postée le 26/07/2023 09:32

Bonjour Alors voilà j'ai une question, je me suis fait suspendre le permis en ayant fumer du cbd, j'ai pris les 6 mois, j'ai rdv à la commission médical bientôt et sur la convocation il me demande de faire les prélèvements urinaire pour thc, cocaïne, opiacé etc, la question est la suivante ? Dois je faire prélèvement urinaire que pour thc ou je dois demander de faire le prélèvement pour toutes les substances ? Le coût n'est pas le même et ça me ferait chier de pas apporter tout ce qu'il faut et attendre de ravoit un rdv. Merci de vos réponse Dans l'attente

---

**Mise en ligne le 31/07/2023**

Bonjour,

Si la convocation demande de réaliser les prélèvements pour toutes ces substances, il vaut mieux faire un prélèvement complet. En effet, si vous faites l'analyse uniquement pour le THC, la commission médicale risque de vous demander de refaire les autres prélèvements, ce qui retardera la récupération de votre permis et vous coutera plus cher encore.

Nous espérons avoir répondu à votre question et vous souhaitons bonne fin de journée,

Bien cordialement,

---